

Comité Particulier de l'application : **NF 249 – Plaques Profilées en Fibres-Ciment**

Présidente : *Mme PEETERS - FEPFC*

Vice-Présidente : *Mr DUBOIS – CSTB (Responsable de l'Application)*

Secrétaire : *Mme ITURRIAGA – CSTB (Gestionnaire de l'Application)*

		MEMBRE TITULAIRE, REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME				MEMBRE SUPPLÉANT, le cas échéant					
Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
			Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans
Collège Fabricants (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 5.	Mme PEETERS	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mme MOKRANI	12/06/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. SOUM-FONTEZ	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. VAN TRIET	21/03/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Utilisateurs/ Prescripteurs (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 5.	M. BUTET	28/03/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mme DEL PUPPO	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. PASZINSKI	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Organismes Techniques et Administrations (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 5.	Mme BOUVIER	15/05/2018	-	-	-	Mme KERTESZ	AFNOR	07/02/2018	-	-	-
	M. MICHEL	07/02/2018	-	-	-	-	Bureau Veritas	-	-	-	-
	M. DUBOIS	27/11/2018	-	-	-	-	CSTB	-	-	-	-

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours du renouvellement.

Composition nominative V2 approuvée le : 21/03/2019

Par le Responsable d'application Yannick DUBOIS

